

Déclaration de financement au moyen de fonds personnels

Constituant l'annexe du compromis de vente avec les références suivantes

Désignation du bien : Appartement 3 pièces et cuisine (lot 50) + cave (lot 21)

Adresse du bien : 59 avenue Alsace-Lorraine - 38000 GRENOBLE

Cet ensemble immobilier est édifié sur une parcelle de terrain cadastrée :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
BM	7	59 avenue Alsace-Lorraine	3a 33ca

Contenance totale : 3a 33ca .

Vendeur(s) : Clément, Marc CHAVANT

Acquéreur(s) : Franck PEREZ

Montant global envisagé pour l'acquisition : 373500 €

Renonciation à la condition suspensive d'obtention du prêt - Code de la consommation, art. L. 313-42

Je soussigné Monsieur Franck PEREZ né le 26 avril 1965 à CANNES (Alpes-Maritimes) , de nationalité Française , courtier , demeurant 4 rue Saint-François de Sales - 38100 GRENOBLE ,

Déclare financer l'acquisition citée en référence intégralement au moyen de mes fonds personnels, sans l'aide d'un ou plusieurs prêts. En conséquence, conformément aux prescriptions de l'article L. 313-42 du Code de la consommation, je reproduis de ma main la mention suivante :

« Je reconnais être informé que si je recours néanmoins à un prêt pour financer mon acquisition, il ne me sera plus possible de me prévaloir des dispositions protectrices du Code de la consommation applicables au crédit immobilier et, spécialement, de la condition suspensive d'obtention d'un prêt ».

Je reconnais être informé que si je recours néanmoins à un prêt pour financer mon acquisition, il ne me sera plus possible de me prévaloir des dispositions protectrices du Code de la consommation applicables au crédit immobilier, et spécialement, de la condition suspensive d'obtention d'un prêt

Fait à Grenoble le 16/2/2022

SIGNATURE(S)

[Signature]